



28 janvier 2016

CT DO DU 27 JANVIER 2016 : REGISTRE DES HEURES

Suite au vote unanime des organisations syndicales représentatives de la DSNA et de la DO (FO, SNCTA, CGT, UNSA) contre le projet du registre des heures présenté par la DO le 7 janvier, celle-ci a re-convoqué un CT ce mercredi 27 janvier avec comme seul ordre du jour la note sur le registre des heures.

Lors du CT précédent, les organisations syndicales, dont FO, avaient émis de nombreuses remarques tant sur la forme que sur le fond de ce projet. A la fin de la réunion, la DO semblait ouverte à des modifications. Ce qui allait dans le sens d'un dialogue social constructif. Mais aujourd'hui, c'est bien une note totalement identique qui nous a été présentée !

La DO nous a une nouvelle fois expliqué que c'est suite à l'audit EASA que la DSAC avait demandé à ce que la DSNA puisse tenir un registre des heures effectuées qui devait faire apparaître des groupes d'équivalences de compétences dans l'organisme.

Au fil des discussions, on s'aperçoit qu'en fait c'est la DSAC seule qui a émis ces nouvelles exigences et non pas l'EASA. **FO dénonce le fait que la DSAC ajoute des exigences à un règlement européen qui est censé être appliqué uniformément et demande qu'un espace de dialogue soit trouvé afin de pouvoir échanger avec la DSAC et la DSNA sur l'interprétation des textes et faire connaître les exigences du milieu opérationnel.**

L'ensemble des OS a donc demandé que la discussion soit mise dans le cadre d'un GT protocolaire, c'est-à-dire au niveau DGAC et donc avec la présence de la DSAC et de la DSNA.

Suite à une interruption de séance demandée par la DO, celle-ci a proposé uniquement de reporter la date d'effet de la note à début juin, afin d'inclure ce sujet dans les discussions protocolaires.

Pour des questions de forme, la DO a voulu présenter sa note au vote, toutes les OS ont décidé de quitter le CT. Il n'y a donc pas eu de délibération.

FO restera mobilisé sur ce sujet sensible pour défendre les intérêts des contrôleurs.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :
Date de naissance :
Corps :
Affectation :
Adresse professionnelle :

Email :

A....., le..... Signature

☎ :
Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**

